



WO/IAOC/46/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 6 NOVEMBRE 2017

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-sixième session
Genève, 17 – 20 octobre 2017

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa quarante-sixième session du 17 au 20 octobre 2017. Ont assisté à la session Mmes Tatiana Vasileva et Maria Vicien-Milburn, MM. Gábor Ámon, Egbert Kaltenbach et Othman Sharif. MM. Mukesh Arya et Zhang Long s'étaient fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

3. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises suite aux décisions adoptées à sa quarante-cinquième session.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DES DELIBERATIONS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI ET DES SESSIONS DU COMITE DE COORDINATION DE L'OMPI

4. Le président a présenté à l'Organe un compte rendu des délibérations de la vingt-septième session du Comité du programme et budget (PBC), de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination de l'OMPI.

5. Le président a rappelé que, à la demande du PCB à sa vingt-sixième session, l'Organe avait formulé des commentaires sur les propositions de modification à apporter au Règlement financier et à son règlement d'exécution. Ces commentaires étaient favorables à l'amélioration de l'établissement de rapports sur l'exécution du programme et de rapports financiers proposée par le secrétariat. Sur recommandation du PCB, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé ces amendements.

6. Le président a également informé l'Organe que le Comité de coordination de l'OMPI avait approuvé les modifications du Statut du personnel proposées par l'OCIS. L'Organe a fait observer que l'OMPI était la première institution spécialisée des Nations Unies à adopter des dispositions appropriées en cas de faute professionnelle commise par un chef de secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

7. L'Organe a examiné, avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI), le rapport d'activité pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017. Il a constaté que, malgré des postes clés (chef de la Section de l'audit interne, chef de la Section de l'évaluation) restés vacants durant l'année, la plupart des missions prévues seront réalisées dans les délais. Cinq missions inscrites au programme de travail pour 2017 ont été reportées à 2018 et au-delà, sur la base d'un examen à mi-exercice du programme de travail annuel effectué en juin 2017 et compte tenu des contributions des chefs de programme quant à la question de savoir s'il est souhaitable et opportun que ces cinq services fassent l'objet d'un audit ou d'une évaluation. Ces cinq missions ont cependant été remplacées par d'autres, prévues pour 2018, ce qui maintient au même niveau le nombre d'audits et d'évaluations initialement prévus.

8. L'Organe a étudié avec le directeur de la DSI les répercussions des amendements du Statut du personnel approuvés par le Comité de coordination de l'OMPI. Comme l'a suggéré l'Organe, le directeur de la DSI fera apparaître ces amendements dans la Politique et le Manuel en matière d'enquêtes et, le cas échéant, dans les procédures opérationnelles standard de la DSI. Cela s'applique notamment à la nouvelle obligation d'informer le plaignant de l'état de la procédure dans un délai de six (6) mois à compter de la réception de la plainte.

Évaluation

9. L'Organe a examiné le rapport d'évaluation portant sur les activités de communication institutionnelle et sur leur contribution à l'image de marque et à la réputation de l'OMPI, paru le 1^{er} septembre 2017, qui est publié sur la page consacrée à la DSI du site Web de l'OMPI.

10. Conjointement avec la vice-directrice générale (DDG) du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création, la directrice de la Division des communications de l'OMPI, le directeur de la DSI et l'équipe d'évaluation, l'Organe a étudié les principaux résultats de l'évaluation. Il a pris note, en les appuyant, des recommandations visant à renforcer l'impact stratégique de la Division des communications, à élaborer une stratégie de communication institutionnelle, et à mieux coordonner les actions de communication menées par les différentes unités administratives de l'OMPI.

11. L'Organe a noté avec satisfaction que les rapports d'évaluation de la DSI s'accompagnent désormais d'un bref "résumé de l'évaluation", qui présente de manière concise les résultats, conclusions et recommandations auxquels a donné lieu l'évaluation. Il juge ces résumés très utiles pour informer les diverses parties prenantes. Il a toutefois encouragé la DSI à continuer à s'efforcer de produire des rapports d'évaluation courts et succincts.

Audit interne

12. L'Organe a pris note du rapport d'audit de la gestion des événements de tiers organisés ou accueillis par l'OMPI, qui a été publié le 29 septembre 2017. Il examinera le rapport en détail à sa prochaine session, lorsque les chefs de programme seront disponibles.

Enquêtes

13. L'Organe a reçu des informations sur l'état d'avancement des enquêtes, constatant qu'actuellement 24 dossiers d'enquête sont ouverts (21 découlant de plaintes reçues en 2017). Il a noté avec satisfaction que l'évaluation préliminaire des plaintes s'effectue généralement dans un délai court, ce qui permet de clore le plus rapidement possible les affaires ne nécessitant pas d'enquête complète.

14. Conformément aux dispositions de la Charte de la supervision interne, l'Organe a donné son avis au directeur de la DSI sur un certain nombre d'affaires. Dans un cas, le directeur, exerçant son indépendance et son jugement professionnel, a décidé de ne pas suivre les conseils fournis par l'Organe à sa précédente session.

Recrutement et affectations

15. Le poste de chef de la Section de l'évaluation, vacant depuis 2016, a été pourvu le 1^{er} septembre 2017; l'Organe s'est entretenu avec le titulaire et se réjouit à la perspective d'une collaboration future. L'Organe a également eu un entretien avec le vérificateur des comptes nouvellement recruté. Le processus de recrutement du chef de la Section de l'audit interne, d'un enquêteur et du secrétaire de la Section des enquêtes est en cours.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

16. L'Organe a noté que des progrès significatifs avaient été accomplis pour clore les recommandations en suspens de l'audit externe, ramenant ainsi leur nombre à 42. Le nombre de recommandations de supervision interne en suspens est demeuré quasiment stable, certaines ayant été clôturées et de nouvelles ajoutées, ce qui aboutit à un total de 154 recommandations en suspens.

17. L'Organe a fait observer que, sur certains sujets ayant fait récemment l'objet d'un audit, de nouvelles recommandations avaient été formulées, tandis que d'autres découlant d'anciens audits restaient ouvertes. Selon lui, les rapports d'audit devraient examiner explicitement les recommandations sur le même thème auxquelles il n'a pas été donné suite, ce qui permettrait de s'assurer qu'elles restent pertinentes et d'actualité, et d'éviter qu'elles se recoupent.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

18. L'Organe a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) et s'est dit ravi des progrès accomplis. Il a félicité le secrétariat pour le nouveau modèle de suivi et d'établissement de rapports sur les recommandations formulées par le CCI, qui facilite grandement le suivi des progrès accomplis.

19. L'Organe a proposé d'utiliser le même formulaire pour suivre de près les recommandations de supervision interne qui sont en suspens depuis longtemps.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SURETE ET SECURITE

20. Le directeur de la sécurité au sein de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique et le chef du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité ont informé l'Organe des tendances nouvelles dans le domaine de la sécurité et de l'assurance informatique ainsi que de la réponse de l'OMPI face aux menaces potentielles pour la sécurité. L'Organe s'est félicité de l'approche structurée adoptée pour faire face aux enjeux dans ce domaine, qui est déterminante pour permettre à l'OMPI de générer des revenus.

21. En réponse aux menaces immédiates provenant de l'environnement extérieur, l'OMPI a aussi mis en place un plan de gestion des risques et de la sécurité pour la période 2016-2017, qui vise notamment à renforcer la sécurité physique à son siège, à développer le Centre des opérations et à renforcer la sécurité, la sensibilisation, les connaissances et les compétences du personnel. La Division de la sécurité et de l'assurance informatique s'attaque également aux défis supplémentaires en matière de sécurité des personnes et de l'information provenant du nombre croissant de bureaux extérieurs de l'OMPI.

22. L'Organe a relevé avec satisfaction les progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie en matière d'assurance informatique et le programme d'assurance informatique de l'Organisation pour la période 2016-2020, ainsi que les améliorations qui continuent d'être apportées pour faire face aux menaces potentielles pour la sûreté et la sécurité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION SUR LE SECTEUR DU DROIT D'AUTEUR ET DES INDUSTRIES DE LA CREATION

23. La DDG du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et son équipe de direction ont organisé une séance d'information sur les fonctions et les principales activités du secteur. Elle a souligné la nécessité de faire face aux possibilités et aux enjeux de l'environnement numérique.

24. L'Organe a remercié la DDG pour sa description complète des activités et des efforts entrepris par son secteur pour faire face aux enjeux dans le domaine du droit d'auteur.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE*Politique de protection contre les représailles menée par l'OMPI*

25. L'Organe a examiné la politique de protection contre les représailles ("Politique de protection des lanceurs d'alerte") récemment promulguée par l'OMPI. Il a été noté avec satisfaction que le secrétariat avait pleinement pris en considération les nombreuses observations faites par l'Organe sur le projet de politique, et que la plupart des suggestions faites avaient été intégrées dans la version finale de la politique. L'Organe surveillera la mise en œuvre de cette politique.

26. À cet égard, l'Organe a recommandé que le chef du Bureau de la déontologie donne son avis au directeur de la DSI sur la façon de repérer les situations de menaces potentielles de représailles dans la phase d'enquête et sur les possibilités d'échanges avec le Bureau de la déontologie pour faire face à ces menaces.

Politique relative à la divulgation financière et à la déclaration d'intérêts proposée par l'OMPI

27. À la demande du Directeur général, l'Organe a examiné le projet de politique relative à la divulgation financière et à la déclaration d'intérêts, et discuté de ses observations et suggestions avec le chef du Bureau de la déontologie et le conseiller juridique.

28. L'Organe a salué la proposition d'introduire un programme de divulgation financière, qui devrait être lancé en 2018. Il a été noté avec satisfaction que le projet de politique est conforme aux politiques de divulgation financière en vigueur dans d'autres institutions du système des Nations Unies, et qu'il intègre de nouvelles règles de divulgation conformes aux normes comptables du secteur public international (IPSAS). L'Organe a également noté que le projet de politique contenait des clauses adaptées pour garantir la protection de la confidentialité.

29. Le secrétariat a fourni un certain nombre d'explications et il examinera plusieurs propositions formulées par l'Organe avant d'établir la version définitive de la politique, et de la promulguer. L'Organe attend avec intérêt la mise en œuvre du programme de divulgation.

Échanges avec le chef du Bureau de la déontologie

30. L'Organe a examiné avec le chef du Bureau de la déontologie ses fonctions et responsabilités eu égard à la fonction de déontologie de l'OMPI. Il a procédé à un échange de vues avec le chef du Bureau de la déontologie sur le programme de travail annuel du Bureau de la déontologie et sur les moyens d'améliorer le processus de présentation de rapports sur sa mise en œuvre. Il a souligné qu'il était nécessaire que le programme de travail fixe des échéances et des dates cibles pour les principaux projets. L'Organe est prêt à examiner le

programme de travail et à fournir, à sa prochaine session en décembre 2017, un avis sur le programme de travail proposé pour 2018.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : MEDIATEUR

31. L'Organe a examiné le rapport d'activité du médiateur de l'OMPI, publié le 26 juin 2017, et il a examiné avec le médiateur les principales observations et recommandations formulées par ce dernier. L'Organe a constaté que, lorsqu'il est fait appel aux conseils du médiateur, ce sont beaucoup plus souvent des cas de règlement des litiges que des cas de prévention des litiges qui lui sont soumis. Il a dit partager pleinement les vues du médiateur, qui constate une tendance à recourir de manière hâtive aux enquêtes dans les cas présumés de harcèlement, sans même envisager d'autres solutions. Ce constat vient corroborer les observations qu'a pu faire l'Organe lui-même en se fondant sur l'analyse des dossiers d'enquête sur une période prolongée.

32. L'Organe a proposé que le médiateur examine conjointement avec le directeur de la DSI et le directeur du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) comment encourager plus fermement le recours à des mécanismes informels de règlement des litiges avant que des mesures officielles soient prises pour demander l'ouverture d'une enquête.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

33. Comme indiqué dans le mandat de l'OCIS, une séance d'information a eu lieu avec les États membres. L'Organe a informé les représentants des États membres des délibérations tenues durant la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Prochaine session

34. La prochaine session de l'OCIS se tiendra mardi 12 au vendredi 15 décembre 2017. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Questions découlant de la session précédente
- 3) Réunion avec le Directeur général
- 4) Supervision interne : programme de travail proposé pour 2018
- 5) Suivi des recommandations relatives à la supervision
- 6) Point sur la gestion financière
- 7) Séance d'information sur le Secteur des brevets et de la technologie
- 8) Déontologie : programme de travail proposé pour 2018
- 9) Élection du président et du vice-président pour 2018
- 10) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 11) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/46/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 6 NOVEMBRE 2017

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-sixième session
Genève, 17 – 20 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la session précédente
3. Questions découlant des délibérations du Comité du programme et budget, de l'Assemblée générale de l'OMPI et des sessions du Comité de coordination de l'OMPI
4. Supervision interne
5. Suivi des recommandations relatives à la supervision
6. Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection (CCI)
7. Sûreté et sécurité
8. Séance d'information sur le secteur du droit d'auteur et des industries de la création
9. Déontologie
10. Médiateur
11. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
12. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/46/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 6 NOVEMBRE 2017

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Quarante-sixième session
Genève, 17 – 20 octobre 2017

LISTE DES DOCUMENTS

adoptée par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents
- [04] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la quarante-quatrième à la quarante-neuvième session

POINT 2 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

- [05] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI ET DES SESSIONS DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

- [06] Rapport annuel de l'OCIS (WO/GA/49/2) – Exposé du président de l'OCIS
- [07] Amendements du Statut du personnel proposés par l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) – (WO/CC/74/7 et WO/CC/74/7 Corr.)

POINT 4 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne

Audit :

- [08] Rapport d'audit : Gestion des événements de tiers organisés ou accueillis par l'OMPI, 29 septembre 2017 (Référence : IA 2017-02)
- [09] Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI), 2 octobre 2017 (Référence : IOD-IAOC-2017/03)
- [10] Rapport annuel du directeur de la DSI (WO/GA/49/3)

Évaluation :

- [11] Rapport d'évaluation : Évaluation portant sur les activités de communication institutionnelle et sur leur contribution à l'image de marque et à la réputation de l'OMPI, 1^{er} septembre 2017 (Référence EVAL 2017-01)

Enquête :

POINT 5 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION

- [12] Recommandations en suspens relatives à la supervision au 30 septembre 2017

POINT 6 : SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

- [13] Recommandations adressées par le Corps commun d'inspection (CCI) aux chefs de secrétariat des organisations participantes du CCI – États d'avancement à la fin avril (mi-juillet 2017)

POINT 7 : SÛRETÉ ET SÉCURITÉ

- [14] Présentation : "Exposé sur la sécurité et l'assurance informatique", 19 octobre 2017

POINT 8 : SÉANCE D'INFORMATION SUR LE SECTEUR DU DROIT D'AUTEUR ET DES INDUSTRIES DE LA CRÉATION

- [15] Présentation générale du "Secteur du droit d'auteur et des industries de la création", 18 octobre 2017

POINT 9 : DEONTOLOGIE

- [16] Rapport annuel du Bureau de la déontologie (document WO/CC/74/3)

a. *Politique de protection contre les représailles menée par l'OMPI*

- [17] Ordre de service n° 33/2017 – Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés

b. *Politique de l'OMPI relative à la divulgation financière et à la déclaration d'intérêts*

- [18] Projet d'ordre de service n° [...]/2017 – Politique de l'OMPI relative à la divulgation financière et à la déclaration d'intérêts (12 septembre 2017)

- [19] Note d'information sur le projet d'ordre de service n° [...]/2017 – Politique de l'OMPI relative à la divulgation financière et à la déclaration d'intérêts 27 septembre 2017

POINT 10 : MÉDIATEUR

[20] Rapport d'activité, 1^{er} mai 2016 – 30 avril 2017 (9 août 2017)

POINT 11 : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 12 : QUESTIONS DIVERSES

- [21] Rapport – quarante-cinquième session (WO/IAOC/45/2)
- [22] Rapport annuel sur les ressources humaines (WO/CC/74/2)
- [23] Rapport annuel sur les ressources humaines, Rectificatif (WO/CC/74/2 Corr.)
- [24] Ordre de service n° 31/2017 – Politique relative aux sanctions applicables aux fournisseurs

[Fin de l'annexe II et du document]